



## BARÈME D'HONORAIRES

En vigueur à compter du 01 Janvier 2026.

### VENTE

### TRANSACTION

#### PRIX DE VENTE NET

#### HONORAIRES TTC

de	0 €	à	150 000 € minimum 6 00€ TTC	7%
de	150 001 €	à	350 000 €	6%
de	350 001 €	à	500 000 €	5,5%
de	500 001 €	à	1 000 000 €	5%
de	1 000 001 €	à	Au-delà	4%

- **Fonds de commerce & Droit au bail**

12 % du montant de la vente HT, avec un minimum de 3 000 € HT, soit 3 600 € TTC..

- **Achat murs commerciaux & professionnels :**

6% du montant HT de la vente, avec un minimum de 3000 € HT, soit 3 600 € TTC.

1. Les honoraires sont à la charge exclusive de l'acquéreur ( toutes taxes comprises ).

2. En cas de délégation de mandat, le montant des honoraires applicables reste celui du mandat principal.



## BARÈME D'HONORAIRES

En vigueur à compter du 01 Janvier 2026.

LOCATION

LOCATION

PART LOCATAIRE

PART PROPRIÉTAIRE

Visite, dossier  
et rédaction du bail

8€ /m<sup>2</sup>

Visite, dossier  
et rédaction du bail

8€ /m<sup>2</sup>

État des lieux

3€ /m<sup>2</sup>

État des lieux

3€ /m<sup>2</sup>

- **Location locaux commerciaux et professionnels :**

20 % du montant du loyer annuel HT, avec un minimum de 3 000 € HT, soit 3 600 € TTC

1. Les honoraires sont à la charge exclusive de l'acquéreur ( toutes taxes comprises ).

2. En cas de délégation de mandat, le montant des honoraires applicables reste celui du mandat principal.